



Communiqué de presse

Paris, le 21 septembre 2021

HOPIUM ACCUEILLE LE MINISTRE DELEGUE AUX TRANSPORTS, M. JEAN-BAPTISTE DJEBBARI, A L'AUTODROME DE LINAS-MONTHLERY

Paris, le 21 septembre 2021 – 18 heures – HOPIUM (FR0014000U63 / Mnémonique : MLHPI), constructeur français de berlines haut de gamme à hydrogène, a eu l'honneur d'accueillir vendredi dernier le ministre délégué aux transports, M. Jean-Baptiste Djebbari, à l'autodrome de Linas-Montlhéry dans l'Essonne.

Lors de cette visite, le ministre a pu constater l'avancée du projet porté par Hopium au cours d'une visite du centre d'essai et d'un tour de piste au volant du prototype Alpha 0 de l'Hopium Machina.

A cette occasion, le ministre a exprimé son soutien au projet et à la filière hydrogène française : « *C'est l'histoire de l'automobile française qui continue avec la décarbonation et l'usage de l'hydrogène. Un produit français qui a vocation à ouvrir une nouvelle page de l'histoire de l'automobile avec des collaborateurs extrêmement motivés. Une motivation qui paraît contenir tous les ingrédients d'un succès à venir.* »

Olivier Lombard, Président et fondateur d'Hopium ajoute : « *Nous sommes honorés d'avoir reçu M. Djebbari, Ministre délégué aux Transports, qui a eu l'occasion de tester les performances du prototype de l'Hopium Machina, une berline française 100% hydrogène. Ce soutien du ministre est une formidable récompense pour l'ensemble des collaborateurs qui se mobilisent au quotidien pour réussir ce projet d'avenir.* »

Retrouvez la vidéo de la visite du Ministre : <https://youtu.be/NpWE7iLBCMw>

A propos d'Hopium

Fondée par Olivier Lombard, le plus jeune vainqueur des 24h du Mans, Hopium est un constructeur de véhicules haut de gamme à hydrogène qui concrétise l'aboutissement de son expérience acquise sur les circuits de course automobile.

Olivier Lombard, qui porte la culture automobile en héritage, a piloté pendant 7 ans des voitures de course propulsées à l'hydrogène, faisant de lui le coureur le plus expérimenté au monde dans le domaine.

Laboratoire à ciel ouvert, la course a permis à Olivier Lombard et son équipe de réfléchir sur de nouvelles solutions de mobilité afin de répondre aux défis environnementaux contemporains. Alors que le secteur du transport est responsable à lui seul de 20% des émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise se positionne comme étant un acteur du changement climatique.

Hopium réunit une équipe d'experts, des partenaires de premier plan, à la pointe de l'innovation dans les secteurs des piles à combustible hydrogène, de la technologie et de l'ingénierie automobile.

Hopium (FR0014000U63 – MLHPI) est cotée sur Euronext Access+ et est éligible au PEA-PME.

www.hopium.com

Contacts :

Hopium

media@hopium.com

Actifin

Communication financière

Alexandre COMMEROT

07 85 55 25 25

acommerot@actifin.fr

Actifin

Relations presse financière

Jennifer JULLIA

06 47 97 54 87

jjullia@actifin.fr

Avertissement

En France, l'offre des actions Hopium décrites ci-dessus a été effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus n'a été publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.